

# Consignes d'utilisation de la structure d'accueil lors des locations:

- Remise des clés vendredi à 16h (jeudi si férié) en mairie avec présentation de toutes les prestations par un agent communal. Un contrôle visuel sur l'ensemble de la structure et de la vaisselle sera effectué en présence de l'agent. Pour toute remarque sur la propreté de la salle ou manque de matériel, le signaler impérativement avant 17h en mairie le jour même.
- Respecter les consignes d'utilisation de la structure et du matériel inscrites sur le contrat.
- Nettoyage : cuisine, espace bar, WC: **TOUTES** les surfaces doivent être nettoyées.
- Sous la structure : le sol doit être balayé **UNIQUEMENT**, si de la nourriture ou des boissons se trouvent sur le sol, laver rapidement avec une éponge humide mais sans produit d'entretien.
- Les extérieurs sont à respecter : propreté, accès parcours de santé et autres utilisations des jeux. Merci de respecter les rencontres de base-ball quand elles ont lieu.
- Rangement après utilisation : les tables, bancs et chaises doivent être nettoyées et rangées à l'emplacement initial.
- Attention au séchage des verres à la sortie du lave-vaisselle, des traces de produit apparaissent, nous vous conseillons de les essuyer.
- La vaisselle utilisée est à laisser sur les plans de travail afin d'effectuer une vérification avec l'agent le lundi à 10h30 (mardi si férié) lors de la remise des clés, présence obligatoire.
- Pour le respect de l'environnement, nous vous demandons de bien vouloir trier les déchets, des containers de tri sont situés à 100 mètres de la structure en direction de St Vincent en Bresse.
- Avant de quitter la structure, merci de condamner tous les accès, arrêter les frigos, congélateur et le chauffage, éteindre toutes les lumières.

Merci